

Le sommaire statistique annuel des bureaux d'examineurs constate une diminution dans le nombre moyen de candidats examinés chaque jour et une augmentation dans le nombre de candidats rejetés. Aucun de ces bureaux n'a été inspecté dans le cours de l'année, ce qui a été dû à mon absence du pays. J'espère reprendre cette tâche avec le concours des autres membres du conseil de l'instruction publique. Ces examens et la composition de ces bureaux forment un des sujets les plus importants parmi ceux qui ont attiré mon attention, dans le cours de mon voyage, et je dois avouer à regret que, malgré les réformes que le conseil de l'instruction publique a introduites par ses règlements, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à un résultat satisfaisant. Les membres des bureaux sont certainement animés des meilleures dispositions, et leurs services étant donnés gratuitement, il est impossible de leur supposer d'autres motifs que ceux de l'intérêt public. Mais le peu de temps dont ils peuvent disposer pour faire les examens, le grand nombre des candidats et d'autres causes, quelquefois locales ou personnelles, font que l'on se plaint encore de l'admission de personnes qui n'ont ni l'instruction, ni l'aptitude désirable, et dont le grand nombre oppose une concurrence ruineuse aux instituteurs et aux institutrices habiles, particulièrement à ceux qui sont formés dans les écoles normales, et empêche d'élever le chiffre du traitement accordé par les municipalités.

Je ne dois point terminer ce rapport sans rendre un juste hommage à l'habileté avec laquelle ont été dirigées les affaires de ce département, pendant mon absence, par M. le Dr. Giard, que le gouvernement avait bien voulu nommer député-surintendant en vertu d'une des dispositions de la loi de l'instruction publique.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-humble et obéissant serviteur.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
*Surintendant de l'Éducation.*